

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2015-10-02 du 15 octobre 2015 portant sur le renouvellement du partenariat avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale**

NOR : AFSX1530882X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu l'avis du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique n° 2008-04-02 du 17 avril 2008 ;

Vu la délibération du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique n° 2011-10-01 du 13 octobre 2011 ;

Vu la délibération du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique n° 2015-10-01 du 15 octobre 2015 ;

Vu le projet présenté par le directeur de l'établissement public FIPHFP ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De renouveler le partenariat engagé en 2008 avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale, sur la base des annexes 1 et 2 du rapport afférent présenté par le directeur du FIPHFP.

2. Le directeur du FIPHFP est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2015-10-02 du 15 octobre 2015 portant sur le renouvellement du partenariat avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale
---

Nombre de présents au moment de la délibération : 14.
---

Votants : 17, dont 3 pouvoirs.
--------------------------------

Abstentions : 0.
------------------

Nombre de voix « Pour » : 17.
-------------------------------

Nombre de voix « Contre » : 0.
--------------------------------

La délibération est adoptée.
------------------------------

Fait le 15 octobre 2015.

*Le président,*  
A. MONTANÉ

*Le directeur,*  
J.-C. WATIEZ